

**Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne électricité courants fort ou faible, session 2026, dans l'académie d'AIX-MARSEILLE.**

Le président de l'Université d'Aix Marseille ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie d'AIX-MARSEILLE, au titre de l'année 2026 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne électricité courants fort ou faible, au titre de l'année 2026, dans l'académie d'AIX-MARSEILLE :

Madame ANDONIAN Neila, technicienne de recherche et de formation de classe normale, présidente, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur DUPERRET Stéphane, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur SALUZZI Mario, assistant ingénieur, expert, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Madame SERRES Sylvie, ingénieure d'études hors classe, experte, Institut national polytechnique de Toulouse, Toulouse.

Monsieur CALECA Romain, assistant ingénieur, Aix Marseille Université, Marseille.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Aix en Provence, le 18 mai 2026.

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général Adjoint des Services

**Pierre BOS**